

TRANSPORT AERIEN : les États-Unis augmentent les taxes punitives sur les Airbus

Les États-Unis ont annoncé le 14 février qu'ils allaient relever à 15 % les taxes douanières imposées aux avions Airbus importés d'Europe, tout en laissant inchangés les tarifs qui pénalisent d'autres secteurs de part et d'autre de l'Atlantique. L'avionneur européen [AIRBUS](#) / T : 05.61.93.33.33 (siège social à Blagnac/Haute-Garonne, CA 63,7 milliards d'euros, 134 000 salariés) a réagi samedi face à une décision qu'il « regrette profondément » et qui, selon lui, « crée plus d'instabilité pour les compagnies aériennes américaines, qui souffrent déjà d'une pénurie d'appareils », du fait notamment des interdictions de vol qui frappent les 737 MAX de son concurrent Boeing. www.airbus.com